POLITIQUE DE L'AESN POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Renan Bourgeais

Crépy-en-Valois

24 Octobre 2017

Les enjeux de la gestion des eaux pluviales

1. Un enjeu majeur sur le bassin: qualité des masses d'eau, inondations, …

2. Une prise en compte renforcée dans le SDAGE du bassin de la Seine et par l'arrêté « assainissement » du 21 Juillet 2015;

3. La solution à privilégier: gérer les eaux pluviales à la source et diminuer les volumes collectés;

Les niveaux de service

Niveaux de service	Situation météorologique	Service attendu Etat de fonctionnement du système
Niveau 1	Faibles pluies	Priorité à la protection du milieu récepteur Respect des objectifs de qualité Maintien de la qualité des rejets (pas de fonctionnement des surverses du réseau)
Niveau 2	Pluies moyennes	L'impact sur le milieu est limité et contrôlé Le système continue à fonctionner sans débordements Les surverses fonctionnent
Niveau 3	Pluies fortes	Priorité au risque d'inondation Des débordements localisés du système sont acceptés Une détérioration sensible de la qualité du milieu récepteur est acceptée
Niveau 4	Pluies très fortes	Seule priorité : éviter la mise en péril des personnes Objectifs sur la qualité des milieux abandonnés Débordements généralisés Dégâts matériels

Pluviométrie de 0,6 mm/an

80% des volumes sont générés par les pluies inférieures à 8 mm/jour

SURFACE IMPERMEABILISEE : 1600 km2

Volume ruisselé 950 millions de m³

collecté

non collecté
190 M m3

760Mm3

Réseau unitaire
500 Mm3

Réseau séparatif
260 Mm3

Déversé sans traitement
300 Mm3

Traité
200 Mm3

Déversé sans traitement
200 Mm3

Traité
60 Mm3

EAUX SUPERFICIELLES

Les enjeux de la gestion des eaux pluviales

2.2.2- Origine et estimation des rejets globaux (DBO_5, DCO)

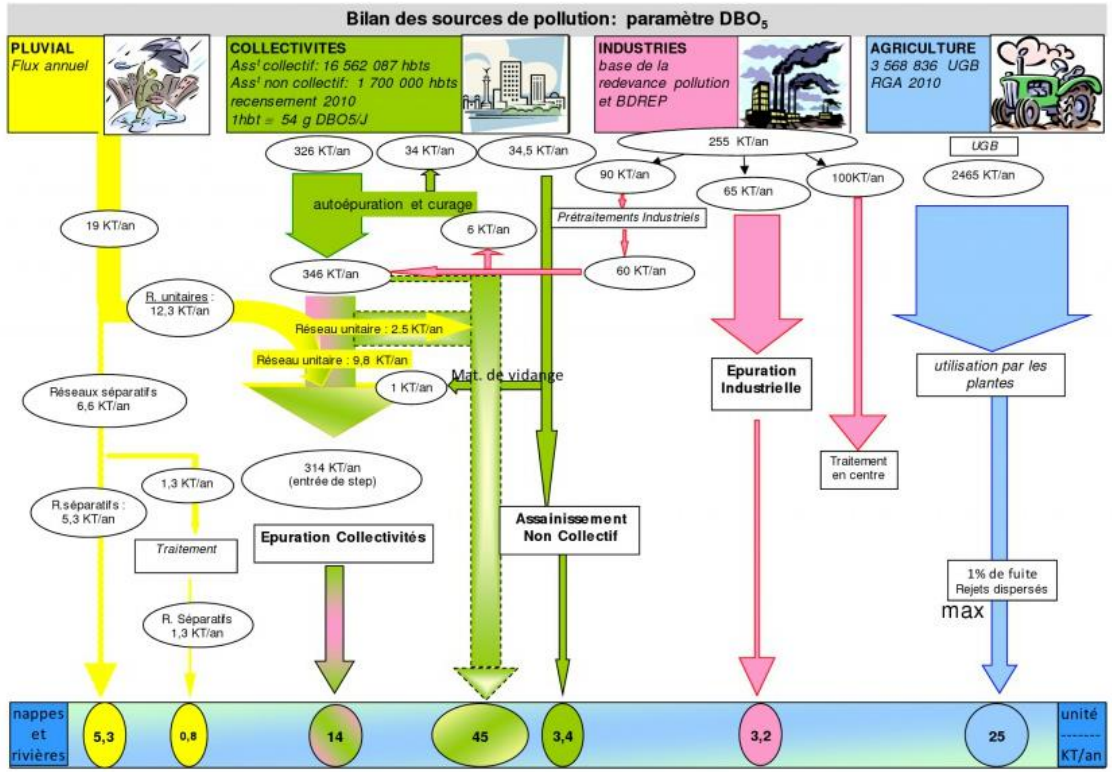

Figure 64 : Flux de DBO sur le bassin

SDAGE Seine Normandie

Pour cela, il est nécessaire de :

- ❑réduire les volumes collectés par temps de pluie ;

- ❑optimiser le système d'assainissement et de gestions des eaux pluviales en vue de réduire les déversements non traités par temps de pluie.
- ❑renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme (limiter l'imperméabilisation)
- ❑réaliser **le zonage d'assainissement pluvial** pour toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents
- ❑développer et accroître les surfaces d'espaces verts, *par exemple en utilisant les capacités des documents d'urbanisme, comme les PLU, pour fixer des règles de surface d'espaces verts de pleine terre de la surface totale de tout nouvel aménagement urbain (cf. article L.123-1-5 du code de l'urbanisme) ;*

Pollutions ...

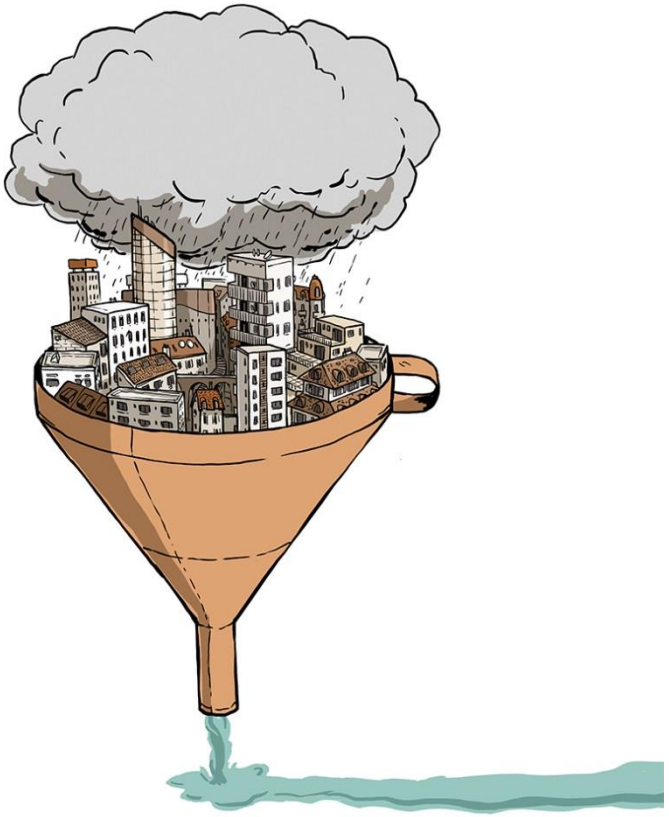

- Concentration des polluants en quelques points de rejets
- Mélange avec eaux usées (unitaire, mauvais branchement, …)
- Polluants très variés en fonction du type de surfaces et de leur utilisation.

			Paramètres globaux	Métaux	Micropolluants organiques
Parkings	faible renouvellement, type parking événementiel (centre de congrès, salle de spectacle,...)		-	+	+
	renouvellement moyen, type zone résidentielle, parking d'entreprise		+	++	++
	fort renouvellement, type zone commerciale, centre-ville		++	+++	+++

http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Dossier_partage/COLLECTIVITES-partage/EAUX_PLUVIALES/Document_d_orientation_bonne_gestion.pdf

Les moyens d'actions

Pour limiter / réduire les impacts

⇒ Diminuer / Réguler les apports par ruissellement et les émissions de polluants	Agir en amont (au plus près de l'endroit ou la goutte de pluie tombe)
⇒ Traiter avant rejet les effluents pollués	Compléter si besoin par des actions de dépollution à l'aval

OUTILS CURATIFS

- augmenter la capacité hydraulique des stations d'épuration, pour les réseaux unitaires et mixtes;

- épurer les surverses au fil de l'eau (par des décanteurs ou des décanteurs lamellaires);

- enfin créer des bassins de stockage temporaire et de restitution au réseau d'assainissement;

Actions aidées au 10ème programme AESN – Etudes – Collectivités – jusqu'en 2018

- **les études générales d'assainissement**

  –(schéma directeur, zonages, études préparatoires à décision d'urbanisme, …) ☞ S = 80%

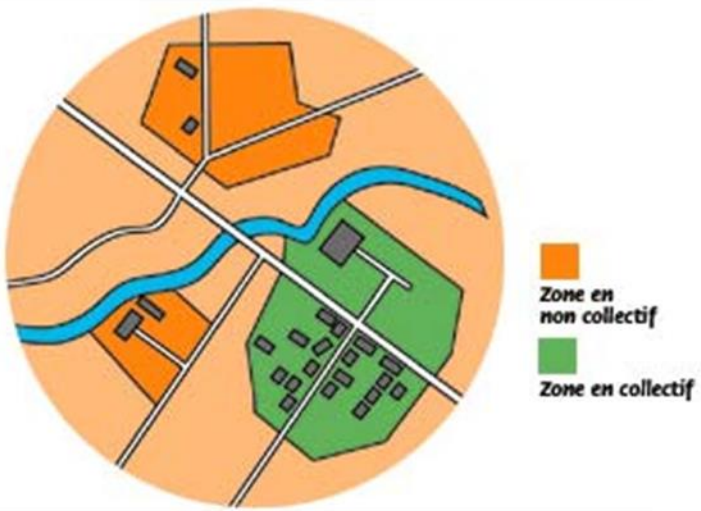

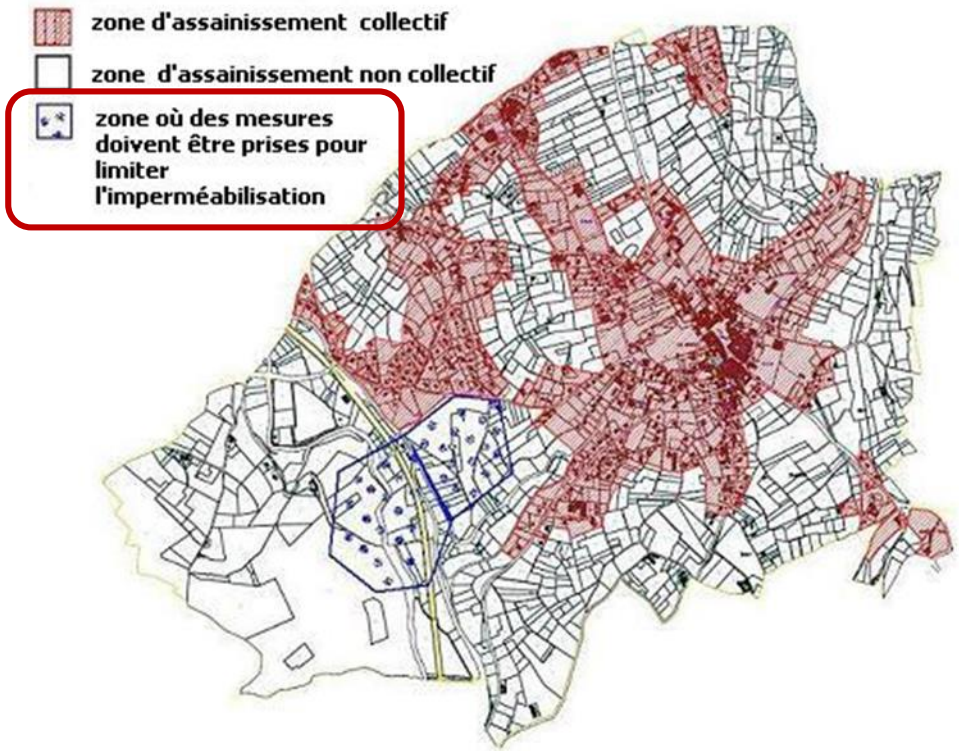

ensemble donnons vie à l'eau
Agence de l'eau

Actions aidées au 10ème prog AESN – Collectivités – *jusqu'à 40%*

Etudes et travaux visant la dépollution

Travaux

Dépollution : traitement, stockage-restitution des effluents vers un ouvrage d'épuration, recueil et élimination des déchets flottants

Pluies courantes.

Les actions dédiées à la prévention des inondations ne sont pas aidées.

Dans les zones U des PLU et des POS et dans les secteurs constructibles des cartes communales.

Actions aidées au 10ème prog AESN (collectivités et industries) – *jusqu'à 70%*

Etudes et travaux visant :

- la maîtrise des pollutions dès l'origine du ruissellement,
- la réduction des volumes d'eaux de ruissellement collectés,

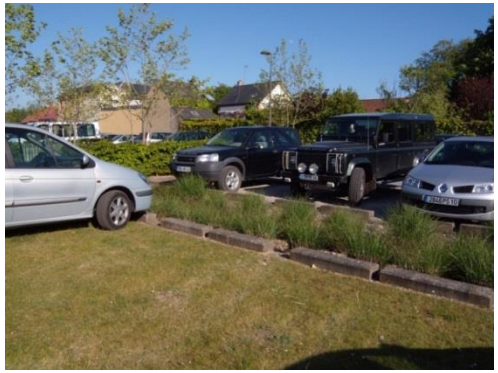

Pluies courantes.

Les actions dédiées à la prévention des inondations ne sont pas aidées.

Dans les zones U des PLU et des POS et dans les secteurs constructibles des cartes communales.

Actions aidées au 10ème prog AESN (collectivités et activités économiques)

Travaux visant la réduction à la source

Assiette dépendant de la surface dont les apports par les pluies courantes sont :

- Réutilisés,
- Gérés sur des surfaces non imperméabilisées, à ciel ouvert.

Incitation à limiter la production d'eaux de ruissellement

Facilite l'entretien et le suivi - Incitation à la plurifonctionnalité

Prix de référence ↗ **si perméabilité de la surface aménagée** ↗

Exemples de Projets.

Quel est le montant d'aide pour le réaménagement de mon parking (500 m²) ?

Désimperméabilisation de - de 10%

Mon parking est actuellement bitumé et les eaux de pluies rejoignent directement le réseau. J'envisage d'infiltrer les petites pluies dans un espace vert adjacent.

Solution :

Le prix plafond est de 18 € / m² soit 500 x 18 = 9000 €

Mon aide sera de 6 300 € (taux 70 % collectivités)

Quel est le montant d'aide pour le réaménagement de mon parking (500 m²) ?

Désimperméabilisation de + de 10%

Mon parking est actuellement bitumé et les eaux de pluies rejoignent directement le réseau. J'envisage de végétaliser mon parking et de créer un espace vert pour infiltrer les petites pluies.

Solution :

Le prix plafond est de 30 € / m² soit 500 x 30 = 15 000 €

Mon aide sera de 10 500 € (taux 70% collectivités)

Exemples de Projets.

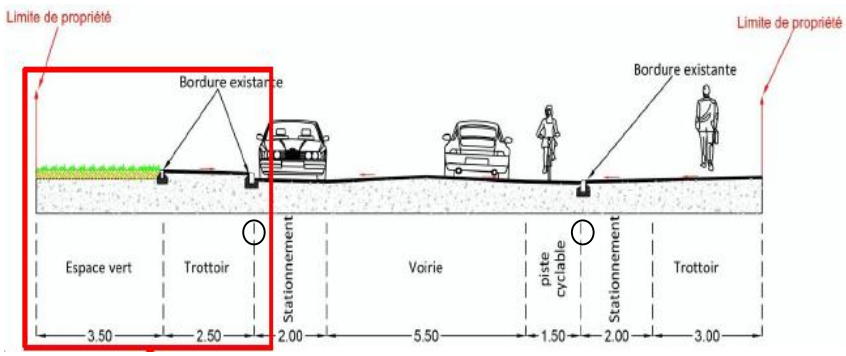

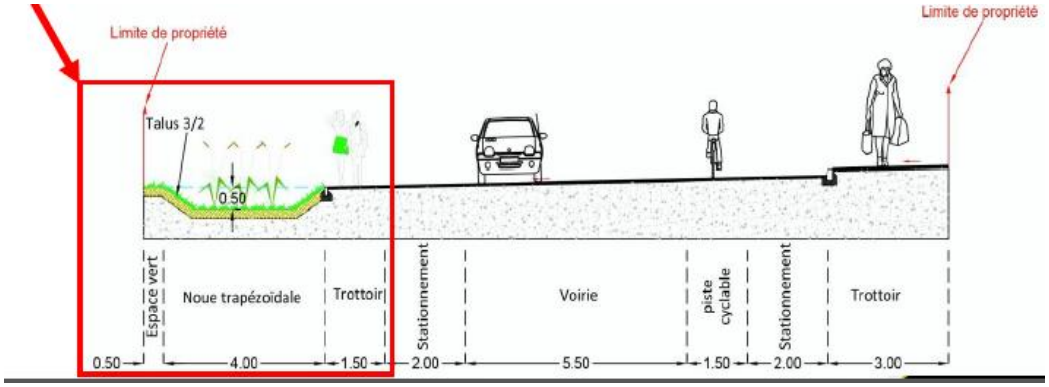

Prix plafond: 18 € par m² aménagé.

Exemples de Projets.

Actuellement entrepôt imperméabilisé de 2000 m², où les eaux pluviales sont collectées vers le réseau unitaire.

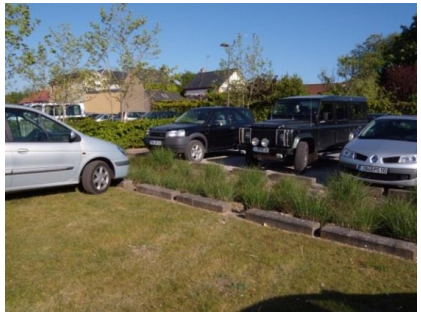

Projet mixant toitures et parkings végétalisés et noues, permettant une gestion à ciel ouvert de la totalité des pluies courantes.

Prix de référence: 60 000 € HT (30 €/ m² sur 2000 m² du projet)

Subvention jusqu'à 42 000 € HT.

Actions aidées au 10ème prog AESN cas des activités économiques

- Conditions d'éligibilité et prix de références identiques

- Taux d'aides conformes à l'encadrement communautaire:
- 60 % de subvention: TPE/PME
- 50 % de subvention: ME
- 40 % de subvention: GE

- Les séparateurs d'hydrocarbures ne sont pas des ouvrages adaptés à la dépollution des eaux pluviales urbaines

Ne répondent pas aux exigences du programme AESN

Séparateur hydrocarbure OCIDO®

Les **séparateurs à hydrocarbures** compacts sont réservés aux sites fortement pollués par des hydrocarbures flottants.

GRAIE (2004). *Les hydrocarbures dans les eaux pluviales. Solutions de traitement et perspectives.*

SETRA (2008). *Efficacité des débourbeurs, déshuileurs, et décanteurs-déshuileurs de type industriel*. Note d'information n°83.

Mise en conformité des branchements

- Les aides sont forfaitaires: 1000 € pour la déconnexion des eaux pluviales et 2000 € pour la mise en conformité

- La collectivité reçoit une aide pour l'animation et le contrôle de conformité

Conclusion

RAPPELEZ-VOUS LES GARS : NOUS ATTERRISSONS A LA VILLE, PAS A LA CAMPAGNE ! ICI CELUI QUI RATE LES PELOUSES FINIRA DIRECTEMENT DANS LES EGOUTS, PAS DE DEUXIEME CHANCE !
SIR YES SIR !